



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OLIVET

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	11
de votants :	11

Séance du 20 mars 2026

L'an *deux mil vingt-six*, le *vingt mars* à *18 heures*, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la *présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire*.

Présents : MORAND Eric, BASILLAIS Martine, BARDOLS Frédéric, DE LACROIX Corinne, BOURGAULT Sylvain, BARBOT Marie-Paule, CLEMENT Brice, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, LORICHON Michel, CHAUDET Nathalie, VAUDOLON Grégory.

Marie-Paule BARBOT a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
20/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

Le Conseil Municipal de la commune de OLIVET,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner des délégués de la commune,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** :

Délégué titulaire : Éric MORAND

Délégué suppléant : Frédéric BARDOLS

Délégué des agents : Marine CANTALUPPI

Et transmet cette délibération au Président du CNAS, Antenne Ouest, Parc Tertiaire Technopolis, Rue Louis de Broglie 53061 Laval Cedex 9.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND



OBJET
DCM N° 2026 – 23 DÉLÉGATIONS CNAS

VOTE
POUR : 11
CONTRE : /
ABSTENTION : /